

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE,

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES G. DESILETS & FRÈRE

POLITIQUE CATHOLIQUE

(De L'Univers)

Parti catholique! L'association de ces deux mots s'effarouche beaucoup de braves gens.

Le programme de ce parti religieux avant tout est universel, applicable à tous les temps et à tous les pays; il consiste à défendre le Pape et l'Église, à obtenir ou à garantir partout au clergé la liberté de l'apostolat et de l'enseignement.

C'est le programme de la politique sociale recommandée par le Saint-Siège et imposée aux catholiques par la conscience et la foi.

Ils vivent sous des régimes monarchiques ou républicains, ils appartiennent à différentes nations, se classent en divers partis politiques; mais ils doivent partout s'unir pour la protection de l'Église et de la société.

Si la plupart d'entre eux manquent à ce devoir dans des pays gravement atteints par la révolution, l'Église est opprimée par les partis et les sectes révoltés contre les lois divines.

Telle est la situation en France, la grande majorité du peuple est encore croyante; mais la plupart des hommes influents, divisés par des opinions politiques, manquent à l'obligation supérieure qui commande avant tout l'union pour la défense des intérêts religieux.

Les fondateurs de notre premier parti catholique et de l'Univers essayèrent d'organiser cette union avant 1848.

Nous étions combattus par le gouvernement de Louis Philippe, qui, lui aussi s'appuyait sur l'enseignement exclusif des livres penseurs universitaires, et considérait le clergé comme acquis à l'opposition légitimiste.

Nous étions attaqués par les légitimistes intraitables, qui nous représentaient comme des révolutionnaires, cherchant à enlever à la royauté légitime l'appui du clergé.

Encore faibles en apparence, nous étions déjà nombreux et forts avant 1848. Nous obtinmes des succès aux élections de 1849 en accordant l'appoint décisif de nos voix à des candidats qui avaient pris vis-à-vis de nous des engagements.

Nous n'arrivâmes, au Parlement qu'un éminent orateur; et, dans la presse, qu'un seul grand journaliste; mais déjà les voix de Montalembert et de Louis Veuillot retentissaient au loin; de presque tous les pays civilisés, des hommes considérables nous témoignaient leurs sympathies. Déjà la possibilité d'une action catholique universelle se manifestait à nos yeux déjà se révélait aussi dans toute l'Europe le danger de la révolution athée et des destructions maçonniques; déjà des utopistes et des anarchistes prêchaient le socialisme aux ouvriers.

La Révolution de 1848 bouleversa l'Europe et révélant le péril social, inspira une crainte sainte aux gouvernements ébranlés, aux classes supérieures menacées.

On comprit alors, en France comme ailleurs, la nécessité du frein religieux. Les républicains modérés et les libéraux orléanistes recherchèrent l'adhésion du clergé; il décida des élections dans la majeure partie de l'Ouest et la Constituante ne s'en plaignit pas; nos républicains n'avaient pas encore découvert un prétexte d'invalidation dans l'ingérence cléricale.

Le nombre des catholiques s'accrut encore à l'Assemblée législative, et le président Louis Napoléon appela au ministère M de Falloux comme représentant de notre parti. Montalembert écrivit alors, avec quelque mélancolie: *Illud oportet crescere ne autem mori.*

Tiers, qui avait glorifié l'université et attaqué les jésuites en 1847, se montrait partisan résolu de l'éducation cléricale et de l'enseignement jésuitique. Si la loi de 1850 ne fut pas complètement libératrice et conservatrice, elle permit au moins la construction de l'instruction religieuse. L'action du parti catholique avait donc été très utile.

Le président manifestait de bonnes dispositions et recherchait l'appui des catholiques. J'eus avec lui la conversation suivante, en 1851:

— Vous êtes ami de Louis Veuillot c'est un écrivain de grand talent; il n'est pas toujours aimable pour moi; je tiendrais à ce qu'il ne méconnût pas mes intentions et ne se prononçât pas contre moi. Est-ce un homme de conscience? Ne pourrais-je pas m'assurer de son appui?

— Louis Veuillot appartient par sa conscience à l'Église et à sa foi; il est inaccessible aux considérations de l'intérêt personnel; pour lui, les hommes et l'argent n'ont pas de valeur. Mais il rend

la justice à tout gouvernement qui respecte la liberté religieuse et protégera l'Église. Si vous gouvernez de cette manière vous n'aurez pas à craindre l'opposition de Louis Veuillot ni du parti catholique.

— Pourquoi cette qualification? elle me plaît pas. Un parti c'est un groupe restreint et souvent mauvais; le catholicisme, c'est l'association la plus excellente, et il embrasse le monde...

On voit que l'objection opposée aujourd'hui à cette dénomination n'est pas nouvelle mais qu'elle n'a rien de nouveau si elle est utile et belle?

A cette époque, Montalembert, émerveillé de nos succès, me disait: "Si les catholiques restent sages, s'ils sont actifs et unis, avant trente ans ils gouverneront la France mais il faut qu'ils se délient de l'alliance obligatoire du trône et de l'autel; le régime est bon partout où la religion domine. Il faut encore qu'ils se tiennent en garde contre les utopies qualifiées de progrès social; tout le vrai progrès émane de la Croix, de l'Évangile et de Jésus-Christ."

Les catholiques ne se montrèrent pas tous sages et unis, à commencer par leur brillant orateur. Son esprit impressionnable, son ardente imagination le rendaient excessif et par fois outré. Les sommités de notre parti se séparèrent par le coup d'État; on se divisa en parlementaires et en autoritaires; les uns firent à l'Empire une guerre systématique; les autres l'acceptèrent en témoins indépendants, approuvant et critiquant les actes du pouvoir selon la conscience et l'équité; telle fut l'attitude de l'Univers, suivi par la majorité du clergé.

Louis-Napoléon désirait témoigner sa gratitude à Louis Veuillot, en 1852 et celui-ci pouvait alors prétendre à de hautes fonctions bien rémunérées; il ne demanda jamais qu'une faveur, la grâce d'un républicain déporté, sollicitée par mon entremise; le prince s'empressa de l'accorder.

Je conservai avec l'empereur, jusqu'en 1850, des relations particulières qui me permirent de rendre de modeste service à l'Église et à des œuvres de charité.

La violation du traité de Zurich fut, malheureusement tolérée par l'empereur. Après le brigandage qui acquit à la Sardaigne la majeure partie de l'État pontifical, le centre et le sud de l'Italie, les catholiques devaient protester; le groupe de l'Univers n'y manqua pas; le gouvernement, nous traitant en révoltés, supprima l'Univers, et aussi mon journal la Bretagne.

La résistance des catholiques n'en fut pas arrêtée; le Monde suivit avec fermeté la même ligne que l'Univers. Le tiers du Corps Législatif protesta deux fois contre la spoliation du Pape; vingt-cinq des protestataires furent attaqués par le gouvernement, aux élections de 1865, quoique le duc de Morny les eût défendus; cinq d'entre eux seulement furent réélus; mais d'autres circonscriptions nous envoyèrent des renforts, et si le centre gouvernemental avait osé voter selon son opinion, la majorité du Parlement eût réconstitué la reconstitution intégrale du royaume pontifical. L'Univers reparaissant parla de techef avec talent et vigueur.

L'empereur voulait au moins conserver au Pape Rome et les territoires adjacents occupés par nos troupes. La convention conclue avec Victor Emmanuel, la déclaration de Rouher au parlement, les souvenirs et les documents publiés sur cette question prouvent que Napoléon III persista dans cette résolution jusqu'à nos premiers revers. Avant la fin de son règne, il regretta, il regretta d'avoir laissé créer une grande puissance sur notre frontière et sur la Méditerranée; aussi accepta-t-il, dans le ministère du 27 décembre 1859, M. de Parieu, qui lui avait écrit deux lettres énergiques en faveur du Pape et M. Plichon, qui avait prononcé, en 1850, un vaillant discours, désapprouvant la guerre d'Italie.

Pendant la guerre de 1870, les hommes jeunes et valides de familles royalistes et catholiques combattirent avec un dévouement absolu; le pays reconnaissant élu en 1871 une majorité de droite. Elle délivra le pays, paya la rançon, restaura les finances, amenda la législation de l'instruction publique; mais elle ne sut pas combattre les républicains et elle n'osa pas restaurer la royauté. L'Univers signala ces fautes, et se montra mieux royaliste que les parlementaires qui empêchèrent la restauration du roi.

Depuis que la gauche gouverne, il ne reste d'optique qu'entre ces politiques opposées;

La politique des défenses de l'Église, de ses droits et de ses libertés;

La politique anti religieuse, inaugurée par Gambetta et par Jules Ferry; poursuivie par tous leurs successeurs, elle attaque l'Église dans la liberté de recrutement, d'association, d'enseignement et de prédication; elle tend à détruire la religion catholique.

En dehors de ces deux politiques, les agissements divers des groupes de droite ou de gauche n'ont qu'une importance secondaire et relative.

La question se pose dans le monde entier, entre l'athéisme et le christianisme. L'athéisme aboutit au socialisme universel, sans patrie comme sans limites. Le christianisme puise sa force capitale dans l'unité catholique.

A la coalition des ennemis de la civilisation chrétienne, auxquels s'offre l'arme terrible du suffrage universel, il devient urgent d'opposer partout, sous une domination quelconque, l'action unifiée et simultanée des catholiques.

Partout les barbares se multiplient et s'organisent, dans la Russie absolutiste et dans la victorieuse Allemagne comme aux États-Unis et dans la France révolutionnaire.

Si l'union sociale et catholique ne se forme pas à temps, l'avenir sera sombre, et, dans notre vieille Europe, il faudra bientôt répéter le triste avertissement de saint Augustin, qui, voyant couler le monde romain sous les coups des barbares, écrivait: *Mérito sub flagello!*

G. DE LA TOUR.

UN COURAGEUX CHRÉTIEN

On écrit de V... au Bulletin des conférences de Saint-Vincent de Paul:

Dans une usine de cette ville, au fond de la salle d'atelier, était fixé un crucifix toujours respecté. Récemment, un des ouvriers l'arracha violemment et le jeta à terre en le brisant et l'insultant. Un des chefs ouvriers de l'atelier, douloureusement ému de cette profanation, s'élança à la muraille où avait été le crucifix et traça à la place avec un pinceau, une grande croix rouge, en disant à haute voix: Au moins, celui-ci on ne l'arrachera pas.

— Ce généreux chrétien est membre de la Conférence de V... Quelques jours après a une réunion d'hommes tenue dans la grande salle de l'évêché, il fut publiquement félicité par Mgr l'évêque pour ce trait de soldat fidèle de Jésus-Christ.

Mais voici qu'il y a peu de jours une famille pauvre ayant été recommandée à la conférence et admise par elle, le dit membre fut chargé par le président d'aller visiter cette famille. Quel fut son étonnement en y arrivant de se trouver en face de l'ouvrier qui avait arraché le crucifix! Trouble profond de celui-ci, qui se met à balbutier, à s'excuser et finalement à pleurer, en exprimant son repentir et sa reconnaissance envers les chrétiens qui secourraient sa pauvre et nombreuse famille car il était père de quatre enfants.

Notre frère le reconforta, l'embrassa, lui dit les paroles chrétiennes appropriées à la circonstance, et voilà le malheureux rendu à de meilleurs sentiments et dont l'âme s'ouvre aux pensées et aux espérances chrétiennes. N'y a-t-il pas dans cette rencontre fortuite une manifestation évidente de la providence?

Agents demandés partout... PRIX DE VENTE, SIMPLE COPIE \$5.87

Province de Québec, District des Trois-Rivières. COUR DE CIRCUIT. No. 925. John Verret, marchand, de la paroisse de Beaucecourt. DEMANDEUR. vs. Octave Verville de la paroisse de Beaucecourt. DÉFENDEUR. Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois. Trois-Rivières, 26 Décembre 1889. LOTTINVILLE & DESILETS, Greffier de la Cour de Circuit, District des Trois-Rivières. ARTHUR OLIVIER, Procureur du Demandeur.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 5th St., New York, 16 Mai, 1882. MESSRS. J. C. AYER & Co. Je fus, l'année dernière, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture, je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliora graduellement et devint excellente. Je me sens cent fois plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième dose fût finie, ma toux était complètement retombée. Je mets ces faits à votre disposition, vous s'avez le publier dans l'intérêt de nos semblables."

A vous, avec respect, Z. P. WILDS. Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvant la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile. PRÉPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

CHS. DION MARCHAND TAILLEUR



No. 175 Rue NOTRE-DAME TROIS-RIVIÈRES.

Nouvelle importation du Printemps LA PLUS BELLE VARIÉTÉ DE TWEEDS

Provenant des meilleures fabriques du pays et de l'étranger. POUR HABILLEMENTS

Coupe gaentle. BAS PRIX. Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement.

Une Spécialité:—Habits de cérémonies. Chas. Dion, Marchand-Tailleur

LECONS DE MUSIQUE!

M. WEBER, professeur de musique, sera à la disposition des élèves de l'école, du convent, des autres institutions de cette ville, ainsi que de toutes autres personnes qui desiront prendre des leçons de musique. Une longue expérience jointe à une étude des grands maîtres de l'art, sont une garantie de la valeur des cours qu'on aura l'avantage de suivre. S'adresser pour les conditions et autres détails à M. H. Weber, No. 23 RUE DU PLATON, Trois-Rivières.

A VENDRE

Une belle propriété dans la paroisse de St-Tite située à dix arpents de l'Église et à la même distance du dépôt des chars, contenant 225 arpents de terre, dont 70 en culture le reste bien boisé, et une sucrerie dessus bien bâtie, et le tout en bon ordre. Pour plus amples informations s'adreser au propriétaire. LUDGER TOURIGNY, St-Tite.

Blancs de toutes sortes à ce bureau.

BUREAU DE POSTE - DE - Trois-Rivières

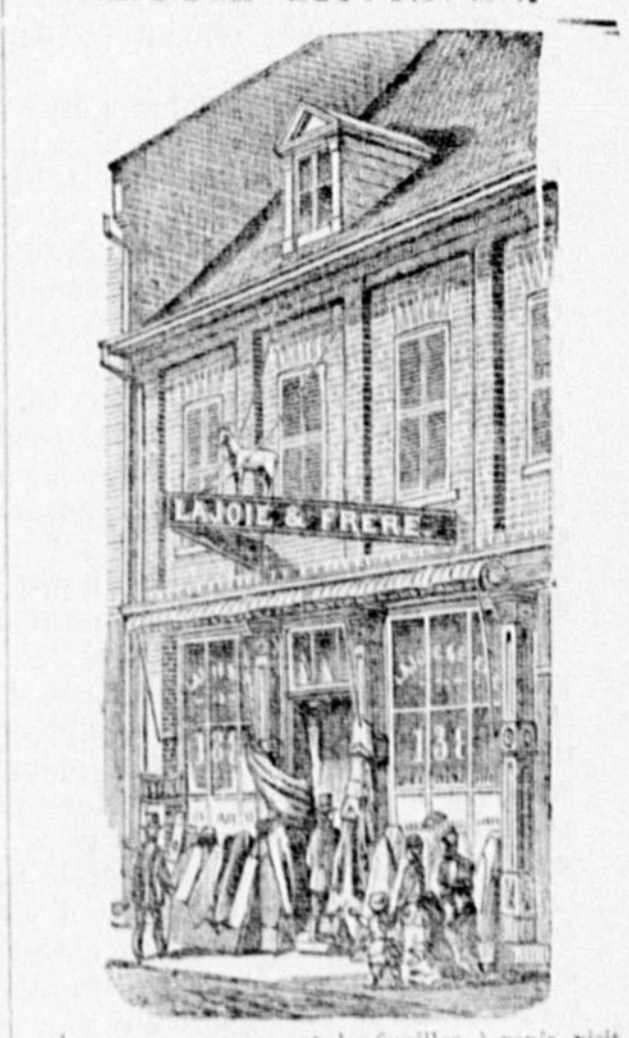
26 Novembre 1888

Table with columns: MALLÉS, ARRIVÉE, DÉPART. Rows include: PAR CHEMIN DE PACIFIC Section Ouest, Express, Montréal et Ouest, Yamachiche, Rivière du Loup, Maskinongé, Bertier et Sorel, États-Unis Est et Ouest, Ottawa, Section Est, Express, Québec et Est, Champlain, Batiscan et Ste-Anne de Péradou, PAR GRAND TRONC, États-Unis (Est), St-Grégoire, Arthabaska et Cantons de l'Est, Nicolet et LaSalle, PAR TERRE, Bécancour, Gentilly, St-Pierre les Reçquets, St-Jean D. C. et la Riv. sud., St-Maurice et St-Narcisse, St-Étienne, Shawenigan, Yorg, St-Maurice, Valmont (mardi, jeudi, samedi), PAR CHEMIN DE FER DE SUIT, Ottawa, Montréal, Québec, Grandes Piles, St-Tite, Lac la Tortue, Grand-Mère, Ste-Flore.

Les boîtes aux coins des rues sont visitées à 10.30 A.M., 3.15 P.M., et 7.15 P.M. Les lettres enregistrées doivent être malles 15 minutes avant le départ de chaque malle. C. K. OGDEN, M. P. Trois-Rivières, 26 Novembre 1888.

LAJOIE & FRÈRE, Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail. ENSEIGNE DU MOUTON D'OR No. 138 RUE NOTRE-DAME. Trois-Rivières.



Il recevra spécialement les familles à venir visit leur magasin avant d'acheter ailleurs. Des modestes sont attachées à l'établissement 24 octobre 1878.

PLANO ET CHANT

Madame Hart-Brunet, professeur de piano et chant ouvert son salon de musique le 15 Juillet au No. 24 Rue Niverville. Pour conditions s'adresser de 1 heure à 2 heures P.M. Trois-Rivières, 11 Juillet 1888.

Celebre Eau Minerale DES SOURCES ST-LEON

R. W. WILLIAMS, successeur de Hærog & Williams pharmacien, téléphone No. 1, agent général pour la cité des Trois-Rivières. HECTOR CARON, Propriétaire.

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 3 FEVRIER 1890

La Nouvelle Encyclique.

C'est par les mots Sapientiae christianae que commence l'encyclique que Léon XIII vient de consacrer aux devoirs des catholiques comme citoyens.

Léon XIII commence par dire que des maux très grands proviennent de l'oubli des principes de la sagesse chrétienne; c'est pour cela que, dans la vie et dans les institutions, les peuples doivent revenir à ces principes.

Le pape insiste sur l'union des catholiques et dit que les dissensions et les luttes intestines ont donné la suprématie à leurs adversaires.

Les catholiques ne doivent être ni timides ni téméraires. Les timides ont une indulgence excessive et une dissimulation pernicieuse. Les téméraires prennent un rôle auquel ils n'ont pas droit; ils veulent conduire les affaires de l'Eglise avec leur volonté propre et leurs idées particulières, et n'acceptent pas facilement ce qui n'est pas conforme à ce qu'ils pensent.

Le remaniement des Comtés

Le gouvernement se propose d'augmenter le nombre des députés à la législature de Québec en remaniant un certain nombre de division électoral.

M. Mercier a fait connaître à la Chambre les grandes lignes de la loi qu'il veut présenter à ce sujet et les raisons qui l'ont inspiré.

Ces explications qui sont de nature à intéresser puisqu'elles touchent à une très importante question qui sera discutée dans quelques jours, se résument comme suit:

L'intention du gouvernement est d'accorder six députés à Montréal qui sera divisé en deux quartiers Ouest et Est par la rue Saint-Laurent. Les divisions de l'Est seront Sainte-Marie, Saint-Jacques et Saint-Louis. Les divisions de l'Ouest seront Saint-Laurent, Saint-Antoine et Montréal-Centre, ce dernier restant tel qu'il est, sauf la partie Est qui est annexé au quartier Saint-Jacques.

Quant à Québec, on lui accorde un député de plus représentant la division de Saint-Sauveur.

Drummond et Arthabaska, Chicoutimi et Saguenay auront chacun un député additionnel.

Le comté de Chicoutimi sera divisé et perdra son nom; ce sera le seul où cela aura lieu; il y aura le comté du lac Saint-Jean et celui de Saguenay. Le comté du lac St-Jean comprendra toute la deuxième division d'entréprisement du comté de Chicoutimi, la région du lac Saint-Jean proprement dite.

Rimonski à 45 lieues de front sur le fleuve. Il sera divisé en deux parties, mais l'endroit exact où la ligne de démarcation sera tracée n'est pas encore décidé.

Quant à Ottawa, il y aura un peu de difficulté, c'est le seul endroit où il s'en présente. On a demandé de faire une division spéciale de la ville de Hull, et ce serait juste au point de vue de la population; mais le gouvernement n'approuve pas cette méthode d'accorder des représentants à des villes—quoique ceux qui jouissent de ce privilège doivent le conserver. Il semble qu'Ottawa devrait être divisé en deux districts: Est et Ouest, la rivière Gatineau étant la séparation. La partie ouest est aujourd'hui plus faible, mais avant dix ans cette section deviendra certainement aussi importante que l'autre à cause surtout de la ville de Hull.

Afin de préparer les députés à la discussion, M. Mercier a préparé quelques chiffres destinés à démontrer les changements qui se sont produits dans la représentation des diverses provinces depuis la Confédération:

REPRESENTATION

Table with 3 columns: Province, Confédération, Maintenant. Rows include Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Colombie Ang., Ile du Prince-Edouard.

D'après le recensement de 1881, qui est le plus récent que nous ayons, la population des diverses provinces était comme suit:

Table with 3 columns: Province, Population, Nombre de députés. Rows include Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Manitoba, Colombie Anglaise, Ile du Prince Edouard.

Toujours d'après le même recensement, les principales villes du Canada étaient représentées comme suit:

Table with 3 columns: Villes, Population, Nombre de députés. Rows include Toronto, Hamilton, London, Ottawa, Kingston, Montréal, Québec, Trois-Rivières, St Hyacinthe, Sherbrooke, Halifax, Pictou, St-Jean, N. B., Winnipeg, Charlottetown.

Comme on le voit, il y avait des disparités dans la représentation de toutes les provinces. Dans la province de Québec seule, on n'a fait aucun effort pour les faire disparaître, et c'est ce que le gouvernement voudrait faire aujourd'hui.

Il s'agit de faire un changement constitutionnel important dans la province. Il est donc important que les députés se renseignent parfaitement.

Les Nouvelles listes Electorales

Le gouvernement de Québec un amendement excessivement important concernant la confection des listes électoral.

L'an dernier le droit de suffrage a été accordé aux fils de cultivateurs, fils de propriétaires, fils de locataires, rentiers et instituteurs. Mais la plupart de ces nouveaux électeurs n'ont pas eu soin de faire porter leur nom au rôle d'évaluation. Or, la loi actuelle ne permet d'inscrire sur la liste des votants que les électeurs dont le nom figure sur le rôle d'évaluation.

Le débat sur la réserve de trente mois ayant été repris, notre ami M. Duplessis, député de Saint Maurice, a fait contre le gouvernement l'une des charges les plus vigoureuses que nos adversaires aient eu à subir depuis le commencement de la session.

Il a démontré, aux applaudissements de toute la gauche, que la résolution proposée par M. Gagnon, et dont nous avons parlé l'autre jour, laisse sous l'empire de la réserve l'ensemble de la plus grande partie de la province. M. Duplessis a cité à l'appui de sa prétention des pièces écrasantes.

Les amis du gouvernement, au nombre de 29, ont tous voté pour le maintien de la réserve de 30 mois. Tous les députés de l'opposition présents (16) ont voté contre la motion.

M. DESJARDINS fait une motion de non confiance en rapport avec les estimations budgétaires supplémentaires.

Voici le texte de cette motion: "Que cette chambre tout en étant disposée à voter les subsides à Sa Majesté, regrette de constater de nouveau par les estimations budgétaires supplémentaires pour l'exercice de 1889-90, que le gouvernement persiste à ne pas remplir les promesses d'économiser qu'il a faites aux électeurs et continue à augmenter, d'une manière extravagante les dépenses publiques."

Le député de Montmorency compare aussi les dépenses de l'administration actuelle à celles de l'ancien gouvernement et cette comparaison n'est certainement pas à l'avantage du gouvernement du jour.

L'honorable M. SHEYN blâme le député de Montmorency de discuter la situation financière du pays, avant que l'exposé budgétaire ait été soumis à la Chambre.

Les députés de l'opposition, dit-il lors qu'ils étaient au pouvoir, soutenaient qu'il n'y avait rien à redire lorsque les dépenses étaient élevées et qu'il était de l'intérêt du pays de dépenser beaucoup pour les améliorations publiques.

L'honorable M. TAILLON admet que le trésorier provincial, vu la mort récente d'un de ses principaux employés et la maladie de quelques autres, se trouve dans une position difficile pour donner les détails qu'on lui demande, mais le gouvernement, en proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, a forcé l'opposition à discuter la situation financière actuelle de la province.

L'honorable M. MERCIER parle longuement et contredit l'exactitude des chiffres cités par M. Desjardins dans sa motion.

servateurs, ont donné leur adhésion à la mesure et ont exprimé leur attachement au drapeau anglais.

L'adresse a été adoptée à l'unanimité. Ce vote ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'annexionnistes parmi les chefs libéraux; le pas de plusieurs de ces messieurs a prouvé le contraire. Mais il prouve une chose: c'est que le peuple canadien est si peu en faveur de l'annexion que pas un seul de ces politiciens n'oserait affronter une division électorale avec un programme annexionniste.

C'est pour cette raison que plusieurs des chefs libéraux se sont vu forcés de faire parade hypocrite de loyauté contre leur propre sentiment.

Nous les verrons, malgré cela, à la prochaine occasion dénigrer comme d'habitude nos institutions politiques au bénéfice des américains. Mais le peuple rappellera nous l'espérons, leur vote de jeudi dernier et les jugera pour ce qu'ils valent.

Nouvelles de Québec

Une vive discussion a eu lieu au sujet de la loi concernant la coupe du bois.

D'après la loi passée l'année dernière, les propriétaires de limites ont droit de couper le bois marchand sur le lot du colon pendant les 30 mois qui suivent la date du billet de location. Les colons ont beaucoup à souffrir de cette loi et s'en plaignent grandement dans toutes les parties du pays.

Le gouvernement cherche à se soustraire à la réprobation provoquée par sa loi de l'an dernier en proposant cette année, que la réserve des trente mois reste en vigueur seulement sur les réserves forestières établies en 1883.

Cet amendement n'est fait que pour jeter de la poudre aux yeux et ne changera aucunement la condition des colons parce que ces réserves comprennent la presque totalité de nos terres publiques.

M. Duplessis, le député de St Maurice, a fait à ce sujet un excellent discours que notre confrère du Courrier du Canada apprécie comme suit:

"Le débat sur la réserve de trente mois ayant été repris, notre ami M. Duplessis, député de Saint Maurice, a fait contre le gouvernement l'une des charges les plus vigoureuses que nos adversaires aient eu à subir depuis le commencement de la session."

Il a démontré, aux applaudissements de toute la gauche, que la résolution proposée par M. Gagnon, et dont nous avons parlé l'autre jour, laisse sous l'empire de la réserve l'ensemble de la plus grande partie de la province. M. Duplessis a cité à l'appui de sa prétention des pièces écrasantes.

Les amis du gouvernement, au nombre de 29, ont tous voté pour le maintien de la réserve de 30 mois. Tous les députés de l'opposition présents (16) ont voté contre la motion.

M. DESJARDINS fait une motion de non confiance en rapport avec les estimations budgétaires supplémentaires.

Voici le texte de cette motion: "Que cette chambre tout en étant disposée à voter les subsides à Sa Majesté, regrette de constater de nouveau par les estimations budgétaires supplémentaires pour l'exercice de 1889-90, que le gouvernement persiste à ne pas remplir les promesses d'économiser qu'il a faites aux électeurs et continue à augmenter, d'une manière extravagante les dépenses publiques."

Le député de Montmorency compare aussi les dépenses de l'administration actuelle à celles de l'ancien gouvernement et cette comparaison n'est certainement pas à l'avantage du gouvernement du jour.

L'honorable M. SHEYN blâme le député de Montmorency de discuter la situation financière du pays, avant que l'exposé budgétaire ait été soumis à la Chambre.

Les députés de l'opposition, dit-il lors qu'ils étaient au pouvoir, soutenaient qu'il n'y avait rien à redire lorsque les dépenses étaient élevées et qu'il était de l'intérêt du pays de dépenser beaucoup pour les améliorations publiques.

L'honorable M. TAILLON admet que le trésorier provincial, vu la mort récente d'un de ses principaux employés et la maladie de quelques autres, se trouve dans une position difficile pour donner les détails qu'on lui demande, mais le gouvernement, en proposant que la Chambre se forme en comité des voies et moyens, a forcé l'opposition à discuter la situation financière actuelle de la province.

L'honorable M. MERCIER parle longuement et contredit l'exactitude des chiffres cités par M. Desjardins dans sa motion.

La déclaration faite par le trésorier provincial, ajoute le premier ministre, est basée sur un rapport préparé par feu l'auditeur des comptes publics, un homme dont personne ne peut nier la compétence.

M. Desjardins n'étant pas rompu aux affaires, il n'est certainement pas autant qualifié que M. Sheyne à discuter des questions de finances importantes.

M. FLYNN fait observer qu'il est ridicule de prétendre qu'il faut absolument être homme d'affaires pour pouvoir remplir la charge de trésorier. MM. Dunkin et Wurtele étaient des hommes de profession, et cependant ils ont fort bien rempli cette charge. Sir Charles Tupper est aussi un homme de profession.

Après de nouveaux débats, la question est mise aux voix.

L'amendement de M. Desjardins est rejeté par un vote de 26 contre 11, et la motion principale est adoptée sur la même division.

M. Gaspard Drolet, auditeur provincial vient de mourir à Québec. C'était un homme très distingué par ses capacités et surtout par son honnêteté qui n'a jamais été en faute, pendant les nombreuses années qui a dirigé le département du Trésor.

Il était âgé de 62 ans. On dit qu'il sera remplacé par M. J. C. Langelier.

Courrier

L'Université a reçu une lettre du St Père déplorant les dissensions qui existent parmi les catholiques et qui sont nuisibles à l'union.

Le trafic a considérablement augmenté l'année dernière sur nos voies ferrées. Le Pacifique à lui seul a fait deux millions d'affaires de plus qu'en 1888.

La petite ville de Forest, Ontario, est actuellement le théâtre d'un phénomène assez extraordinaire.

Le sol de la région contient des puits de gaz naturel que plusieurs habitants utilisent pour l'éclairage et le chauffage de leurs maisons.

Il y a quelques jours un nommé George M. Van Valkenburg fit creuser un puits d'une profondeur de cent pieds. Un des ouvriers plaça une allumette en feu sur l'orifice du puits pour s'assurer de la présence du gaz. Instantanément une colonne de flamme jaillit à vingt pieds de hauteur et, au bout de quelques minutes, un explosion terrible ébranla le sol, lançant des quartiers de roc, de la terre et de l'eau à plus de cent pieds. Depuis la colonne de flamme grandit, brûle avec plus d'intensité grande comme une tempête, lance des jets d'eau chaude et dégage une chaleur insupportable. Le spectacle qu'elle offre la nuit est unique.

On appréhende une catastrophe, et les hommes de la brigade du feu sont sur le qui-vive.

Le choléra asiatique vient de faire son apparition à Bologne en Italie. On croit qu'il a été transporté par des bateaux marchands venant de Perse.

Il y a eu depuis quinze jours sur l'océan les plus formidables tempêtes dont on ait jamais été témoin.

Il y a eu grand nombre de naufrages et tous les capitaines des steamers des grandes lignes s'accordent à dire qu'ils n'ont jamais vu l'océan tourmenté de la sorte pendant une aussi longue période.

L'ANNEXION

Dans son récent voyage à New-York, l'hon. M. Mercier, poseur émérite avait dit au reporter du New York Herald que la grande majorité des canadiens désirait un changement de régime politique et se séparer de l'Angleterre.

La Chambre des Communes vient de répondre à cette fanfaronnade et à ces paroles imprudentes et fausses, à l'unanimité de ses membres. L'hon. M. Laurier lui-même n'a pu s'empêcher de voter en faveur de la proposition de M. Mullock, de présenter une adresse à Sa Majesté l'assurant de la loyauté du peuple canadien.

Dans son discours M. Mullock a dit qu'il présentait cette adresse afin que l'on apprenne en dehors du pays, et surtout aux Etats-Unis quels sont les véritables sentiments du pays. Au point de vue de l'immigration, a-t-il ajouté, il est important qu'on sache bien en Angleterre que le Canada n'est pas sur le point de s'annexer aux Etats-Unis.

Voilà les dires de M. Mercier refoulés bien profondément et ses espérances annexionnistes évanouies.

Courrier de St Hyacinthe

La Cie du Haras National

Nous accusons avec remerciements réception du catalogue de la Cie du Haras National. Cette brochure contient un historique de la race des chevaux percherons et normands, suivi de quelques jugements critiques des meilleurs éleveurs des Etats-Unis sur les différentes races de chevaux de trait.

Ce catalogue orné de gravures est très intéressant et plein de renseignements utiles pour tous ceux qui s'intéressent à l'amélioration de la race chevaline dans le pays.

Nouvelles Locales

Le commerce du foin est complètement nul cet hiver dans notre district. Le prix est de \$3 à \$4 le cent et il n'y a pas de demande.

On est en ce moment à poser les lisses du chemin de fer du Sud entre St Grégoire et Nicolet. Une locomotive et un certain nombre d'hommes sont occupés à ce travail. On espère attendre Nicolet dans une dizaine de jours; les lisses sont actuellement posées sur un mille à partir de la station du chemin de fer d'Arthabaska, à St Grégoire.

Le niveau du fleuve est toujours très élevé; il couvre le quai du Grand Tronc à Ste Angèle et est à la veille de couvrir celui de la Cie Richelieu ici. Il est très rare de voir pareil fait pendant l'hiver.

Il n'y a pas que dans la vallée du St-Laurent que l'hiver soit doux et la neige peu abondante. M. Royvald, officier de la Cie de la Baie d'Hudson qui était en ville ces jours derniers, dit qu'à Caonacache, à 50 lieues au nord d'ici, la température a été extrêmement douce; il a tombé très peu de neige dans toute cette région.

Le Pectoral-Cerise d'Ayer est la meilleure médecine découverte par la science, pour toutes les affections de la gorge et des poumons.

L'assemblée annuelle de la Société de l'Union Musicale aura lieu demain soir, à ses salles ordinaires de réunion. Tous les membres honoraires et bienfaiteurs y sont cordialement invités. A cette assemblée, des rapports seront soumis par les différents officiers et l'Union sera heureuse de faire connaître à ses invités l'usage fait de l'argent reçu pendant l'année.

L'Union prépare de plus un joli programme musical à cette occasion et tout promet que cette soirée sera des plus attrayantes.

Les Catarthes constitutionnels ou scrofuleux, les yeux affectés d'ulcères scrofuleux, sont sûrement guéris par la Salsepareille d'Ayer.

La vente par encan de l'aménagement du Presbytère de Yamachiche, appartenant à la succession de feu le R.-vd. H. Dorton, consistant en ameublement de salon, salle à diner, 13 chambres à coucher garnies, une grande variété d'argenteries, vaisselles, verreries, aussi une bibliothèque contenant 1000 volumes, ouvrages scientifiques et théologiques, une peinture à l'huile de grand prix, un magnifique piano carré. Aussi une siles de cuisine, 2 vaches volailles, voitures d'été et d'hiver, une quantité d'autres articles. La vente commencera lundi et mardi le 19 et le 11 février prochain. Conditions libérales. La vente commencera chaque jour à 10 heures a. m. Avis aux acheteurs. M. John Ryan, Encanteur.

HOTEL-DE-VILLE

Programme du 1er Concert populaire promenade, donné par l'Union Musicale, le Jeudi 6 Février à 8 heures du soir à l'Hotel-de-Ville, sous la direction de M. Henri Weber.

- 1. Marche.—Le 66e Bataillon (Bande).... Henri Weber
2. Ouverture.—La Bohémienne (Bande)..... Baile
3. Polka de Concert.—La Jolie Saison (Bande).... Gang'
4. Valse.—Deux Souvenirs (Orchestre)..... H. Weber
5. Fantaisie sur l'Opéra Faust (Bande)..... Gannon
6. Gavotte.—Séphonie (Orchestre)..... Gailbeka
7. Czardas.—Mazurka Hongroise (Orchestre).... G. Michiels
8. Duo pour Clarinettes..... Kloss
Par MM. L. Lavigne et D. Didier, élèves de M. Weber.
9. Polka originale.—The Jolly Chocaman (Bande), Moses
Vive la Canadienne, God save the Queen.

PRIX D'ENTREE: 10 centins par personne.

ETUDES RELIGIEUSES

SOMMAIRE DE LA LIVRAISON DE JANVIER 1890

- I. La loi militaire et le Clergé. P. J. Burnichon.—II. La réforme en Allemagne d'après M. Janssens. P. P. Bruncker.—III. Une fin de siècle. P. H. Martin.—IV. Barbey d'Aurevilly et sa critique (Suite et fin). P. Et. Cornut.—V. Possession et Hyptisme (Suite et fin). P. J. de Bonniot.—VI. Bulletin littéraire. Les poètes en 1889. P. V. Delaport.—VII. Mélanges. Décisions récentes de la cour pontificale.—VIII. Biographie.—IX. Tableau chronologique des principaux événements du mois. P. Et. C.

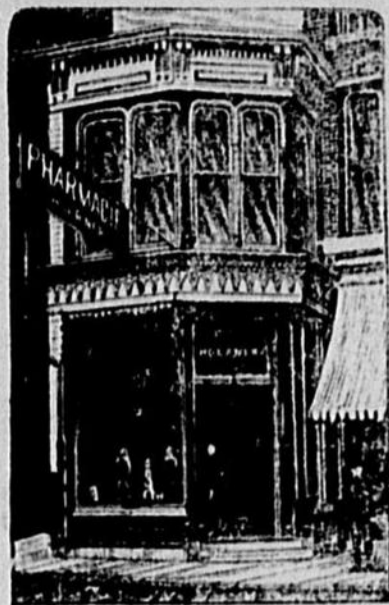
Nous apprenons avec plaisir que les Etudes font à leur programme une addition importante. La Bibliographie catholique a passé aux mains des Peres de la Compagnie de Jésus rédacteurs des Etudes, et sera désormais annexée à cette Revue à titre de Supplément bibliographique.

Cette nouvelle ne peut manquer d'être bien accueillie d'une multitude de personnes à qui on ne saurait rendre meilleur service que de leur donner, sur les publications nouvelles, une appréciation éclairée et impartiale.

Le Supplément bibliographique des Etudes paraîtra le dernier jour de chaque mois en livraison de 4 à 5 feuilles (60 à 80 pages) in-8 raisin, format et caractères des Etudes. Un an: France, 12 fr.; Union postale 13 fr. Pour les abonnés des Etudes:

France, 7 fr.; Union postale 8 fr. Retaux-Bray, éditeur, rue Bonaparte, 82 Paris, et chez tous les libraires catholiques.

PHARMACIE



HœRNER

PHARMACIE HœRNER

La plus jolie du Canada au MAGASIN BLANC No. 6, DES FORGES (Porte voisine de MM. Jos. Godin & Fils.)

24 année de pratique, établie à Trois-Rivières depuis 18 ans.

DECES

Jeu, matin s'éteignait dans le Seigneur un de nos meilleurs concitoyens, un homme bien connu et très estimé, M. Etienne Hamel, tailleur de cette ville. Le défunt qui n'était âgé que de 41 ans, a été emporté par la consommation qui l'étreignait depuis sept ans.

Dire les souffrances qu'il a endurées pendant cette longue et cruelle maladie serait impossible. Elles n'ont été égalées que par la patience admirable et la résignation inébranlable qu'il a montrées. Toutes ses douleurs, il les offrait à Dieu qu'il ne cessait de bénir et de prier. Aussi reste-t-il à sa femme et à ses enfants une consolation suprême: celle d'être rassuré sur le sort de l'âme du défunt.

Nous offrons à la famille éplorée et spécialement à notre respectable concitoyen, M. Louis Hamel, père du défunt, nos sincères condoléances.

Le service et la sépulture ont eu lieu samedi à 8 1/2 heures, à l'église paroissiale au milieu d'une nombreuse assemblée de parents et d'amis réunis pour rendre au défunt les derniers honneurs.

R. I. P.

En cette ville, vendredi, 31 janvier, à l'âge avancé de 81 ans, 2 mois et 22 jours est décédée dame Julie B. Herose, veuve de M. Edouard Morissette.

La regrettée défunte était la mère de MM. Trofflé, Pantaléon et George Morissette de cette ville.

La vénérable dame comptait avec bonheur 50 petits-enfants et 32 arrière-petits-enfants.

Les funérailles ont eu lieu ce matin à l'église paroissiale au milieu d'un grand concours de parents et amis.

Nous offrons à la famille nos plus vives condoléances.

AVIS AUX MÈRES—Le Sirop CALMANT de MME WINSLOW devrait toujours être employé quand les enfants ont leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, procurant un sommeil naturel, paisible en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi brillants et frais qu'un bouton de rose. Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amoindrit ses gémissements, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la digestion anormale ou de causes. Vingt cinq cents la bouteille. Avec confiance et demandez "Le sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation.

MELASSES

Plusieurs tonnes de Barbade de première classe (Prime Barbadoes) actuellement en magasin aux Trois-Rivières sont à la disposition des acheteurs.

S'adresser à A. JOSEPH & FILS, Québec.

Employé demandé

Montréal 31 Janvier 1890.

On a besoin d'un commis capable de tenir un magasin général et aussi d'agir comme commis pour un moulin de campagne. Il devra parler l'anglais et le français et avoir de bons recommandations.

S'adresser, en faisant connaître son temps d'expérience, le salaire demandé et ses recommandations, à

B. A. 1 Bureau de Poste, Montréal.

CHAMBRE DES NOTAIRES

Secrétariat de Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné par moi, soussigné, NARCISSE PÉRODEAU, l'un des secrétaires de la dite Chambre des Notaires, que par ordonnance de la dite Chambre, en date du quatrième jour d'Octobre dernier, Mr. RUPERT GENEST LABARRIE notaire, résidant à Trois-Rivières dans le District de Trois-Rivières a été suspendu pour non-paiement de ses arrérages à la dite Chambre des Notaires.

Cette suspension prendra effet le quinze de Février prochain et ne se terminera qu'après paiement par le dit RUPERT GENEST LABARRIE de ses arrérages dus à la dite Chambre des Notaires, et de tous les frais résultant de la dite ordonnance et de sa mise à exécution.

En foi de quoi, j'ai signé le présent à Montréal, ce vingt-septième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-dix.

N. PÉRODEAU, sec.

BOARD OF NOTARIES

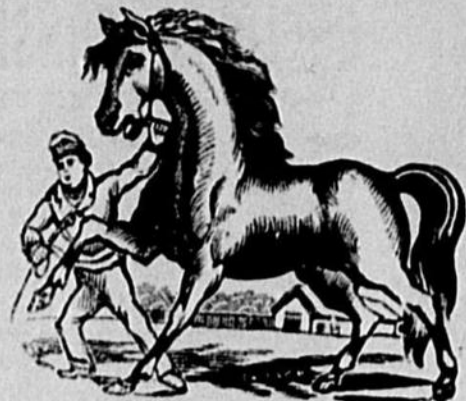
Office of Secretary for Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given by the under-signed, NARCISSE PÉRODEAU, one of the Secretaries of the said Board of Notaries, that by a decree of the said Board, dated the fourth day of October last, Mr. RUPERT GENEST LABARRIE notary, residing at Three Rivers in the District of Three Rivers has been suspended for non-payment of his arrears to the said Board of Notaries.

This suspension will take effect on the fifteenth of February next and will cease only after payment, by the said RUPERT GENEST LABARRIE of his arrears due to the said Board of Notaries, and of all costs resulting by said decree and the execution thereof.

In WITNESS WHEREOF, I have signed these presents, at Montreal, this twentieth-seventh day of January one thousand, eight hundred and ninety.

N. PÉRODEAU, sec.



ENREGISTRÉ

Poudre Engraisive et Nourrissante POUR L'USAGE DES CHEVAUX, BÊTES À CORNES, COCHONS ET MOUTONS.

Les succès étonnants qu'a obtenus la POUDRE ENGRAISSIVE et NOURRISSANTE, démontrent clairement jusqu'où peuvent atteindre l'énergie, le zèle et la persévérance, accompagnés d'une honnête réclame. La Poudre Engraisive, par exemple, est devenue si populaire qu'elle a maintenu la palme sur toute autre préparation, offerte sur le marché, pour engraisser les chevaux et bêtes à cornes, etc.

La Compagnie est parvenue à fabriquer une nourriture pour les animaux, tels que chevaux, bêtes à cornes, moutons, volailles, cochons, etc., qui par son usage, est approuvée à soulager et guérir des milliers d'animaux souffrants, et à devenir un grand succès commercial pour les cultivateurs entreprenants. Tous les jours, non seulement des centaines de sacs, mais des charges entières de cette poudre sont distribuées aux États-Unis et par tout le Canada, et elle est regardée par le public en général et par des centaines de médecins vétérinaires, comme la nourriture la plus saine, la plus sûre et la plus efficace dans tous les cas de maladie qu'ils présentent guérir.

La poudre Engraisive et Nourrissante, est la meilleure nourriture qui ait jamais été découverte pour la maladie des Reins, désordres du Foie, Constipation et des Engorgements des Intestins. En soumettant les organes à une saine et vigoureuse action, elle facilite leur habitude, à rejeter toutes les matières impures. Elle régularise le flux de la Bile. La Poudre Engraisive, qui est le manque d'appétit, la Gourme, la Diabète, l'Inflammation des Intestins, détruit la vermine, tels que vers, chiques, &c.

La Poudre Engraisive est purement végétale, ne contient aucune composition malsaine, elle est composée que de grains, racines, écorces et graines des meilleurs choix.

Dès le premier sac, le cheval prend une nouvelle attitude de force et d'agilité, qui oblige le maître à lui réclamer un tiers de plus que sa valeur d'avant le traitement, ses chairs sont plus fermes, ses nerfs prennent une nouvelle vigueur, c'est un secret que depuis longtemps les Vétérinaires des États-Unis ont voulu garder seulement pour les gens qui leur payaient de grosses sommes, mais qui aujourd'hui est à la portée de tous les gens qui aiment la santé de leurs animaux.

En vente chez tous les Marchands. Demandez la à votre fournisseur et vous la procurerez.

Dépôt principal: Cie Poudre Engraisive et Nourrissante.

VILLE MAISONNEUVE, MONTREAL.

LE REMÈDE DU PÈRE MATHIEU



L'ANTIDOTE DE L'ALCOOL ENFIN TROUVÉ! ENCORE UNE DÉCOUVERTE!

LE REMÈDE DU PÈRE MATHIEU guérit radicalement et promptement l'intempérance et détruit tout ce qui est lié aux liqueurs alcooliques. Le lendemain d'une fête où de tout abus des liqueurs entrant, une seule cuillerée à thé fera disparaître entièrement la dépression mentale et physique. C'est aussi un remède certain pour toute Fièvre Dysentérique, Torseur du Foie, ayant une cause autre que l'intempérance.

Tendu par les Pharmaciens, \$1.00 la Bouteille.

S. LACHANCE, seul propriétaire, 1538 et 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal.

Agent, R. W. WILLIAMS, Pharmacien des Trois-Rivières coins des Rues Notre-Dame et du Platon.

Departement des Chemins

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour briques" seront reçues au bureau du Greffier de la Cité, à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à mercredi, le 19 février prochain, à midi, pour la livraison de briques nécessaires à la construction des égouts durant l'année 1890, suivant les devis que l'on peut voir au bureau du soussigné.

Les briques devront être de la meilleure qualité et aux couleurs et des descriptions suivantes:

- Brique bisautées 8" x 4" x 3" x 2 1/2"
Quantité probable..... 500,000
Briques carrées, 8" x 8" x 2 1/2"
Quantité probable..... 2,000,000

Le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée sera tenu de livrer ces briques sans charge extra et en bonnes conditions aux différents chantiers en la cité de Montréal, et ce, de jour en jour, suivant les besoins; la livraison devant commencer le 1er mai prochain et être complétée le 15 novembre de la présente année.

(Par ordre) L'Inspecteur de la Cité, PÉRICLÈS W. ST-GEORGES.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel de Ville, Montréal, 29 Janvier 1890.

PROVINCE DE QUÉBEC, District des Trois-Rivières.—Cour Supérieure.—No. 153—Joseph Ovide Tourniquant, Ecuyer, Avocat, de la cité de Québec, tant en son propre et privé nom qu'en sa qualité de tuteur d'unement élu en Justice à Jean Thomas Arthur Tourniquant, son fils mineur, issu de son mariage avec feu Dame Sophie Charlotte Young, son épouse, et Demoiselle Sophie Rebecca Tourniquant, fille majeure et usant de ses droits, et Joseph Ovide Ulric Tourniquant, étudiant en droit, tous deux aussi de la cité de Québec, seigneurs, propriétaires en possession de la Seigneurie de Lévrard ou St-Pierre-les-Beccquets, Demandeurs, vs. Pierre Galixte Gamache, cultivateur, ci-devant de St-Sophie de Lévrard, et maintenant de la Ville de Manchester dans les États-Unis d'Amérique, Défendeur. Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans les deux mois.

Trois-Rivières, 24 Janvier 1890.

F. N. GUILLET, Dépt. P. C. S. District des Trois-Rivières.

CHEAP FOR CASH

NOUVEAUTÉS EN CADEAUX.

Ayant acheté un grand assortiment d'articles de fantaisie Etc., pour Cadeaux pour les fêtes, je suis décidé de les

VENDRE A TRES BAS PRIX

Notre assortiment est des meilleurs et inclut des ARTICLES DE LUXE. Nous nous faisons un plaisir de faire voir notre marchandise et on espère que tous ceux qui désireront se procurer des CADEAUX PRÉSENTABLES nous feront une visite avant d'acheter ailleurs. On est convaincu qu'on peut plaire au plus difficile.

Pharmacie des Trois-Rivières

Coin des Rues NOTRE-DAME ET DU PLATON

R. W. WILLIAMS, Chimiste.

N. B.—Ne pas oublier que le Sirop Saint Cyr, est le Roi des Remèdes pour Toux, Rhumes, etc.

Trois-Rivières, 5 Décembre 1889.

Grand assortiment de PARFUMS, SAVONS, BROSSES, Ect.

GRAND AVANTAGE

TROIS-RIVIERES.



M. J. P. RACICOT, demeurant au numéro 1434 Rue Notre-Dame, à Montréal, a décidé pour satisfaire ses vœux et le public en général de venir passer aux JEUDIS au No. 25 RUE DU PLATON. C'est là qu'on pourra se rendre en foule pour se procurer ses célèbres remèdes sauvages dont il est le seul inventeur sachant qu'en les usant bien les maladies radicalement la Dyspepsie, Maladie de Foie et M. d. Rognons, Constipation, Jaunisse, Névralgie, Rhumatisme, Boutons, Plaies de toutes sortes, Râle, Asthme, Bronchite, Catarrhe, Fatigues, Mal de Matrice, B. au Mal Maladies Nerveuses, Émanations qu'onque, Mal de Yeux et d'Oreille, Cécité de sang, Chancres, Panaris Migraine, Diarrhées Choléra, Maladies Vénéériennes, en un mot toutes les maladies dont est frappée l'humanité souffrante. Dites vous-le, les uns aux autres M. Racicot, sera ici tous les jeudis de sept heures le matin jusqu'à trois heures et demie de l'après-midi au No. 25 Rue du Platon.

P. S.—Ne pas oublier que ce Monsieur a un spécifique, pour le ver solitaire, qui chasse ce monstre en 3 heures.

PROVINCE DE QUÉBEE

Municipalité du comte de Champlain

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE CHAMPLAIN

Ste Geneviève de Batiscan, le 7 Janvier 1890.

AVIS PUBLIC est, par le présent, donné par DAVID TANCREDE TRUDEL, Secrétaire-Trésorier du dit Conseil, que les terrains ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la paroisse de Ste Geneviève de Batiscan, au lieu ordinaire où le Conseil de Comté tient ses sessions, MERCREDI, le CINQUIÈME jour de MARS prochain, à DIX heures du matin, pour les cotisations et charges municipales dues sur les divers lots plus bas désignés, à moins qu'elles ne soient payées avec les frais avant la vente, savoir:

Table with columns: Noms des Municipalités, Noms des propriétaires, Concession ou Rang, No. du Cadastre, Etendue en arpents et perches, Montant en \$.

D. T. TRUDEL,

Secrétaire-Trésorier C. M. C. C.



CORPORATION

DE LA

CITE DES TROIS-RIVIERES

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières fera application à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender la charte de la Cité et les actes qui l'amendent dans les parties qui ont rapport aux élections municipales, à la collection des taxes, à la concession de terrain dans la Comaune et pour d'autres fins.

L. T. DESAULNIERS, Secrétaire-Trésorier, Corp.

Hôtel-d-Ville, Trois-Rivières, 30 Oct. 1889.

Impressions de toutes sortes à ce bureau.

BRANDY

Pour usage général, mais surtout pour cas de maladie, employez le meilleur BISQUIT DUBOUCHE & CIE GOGNAC

En vente chez tous les épiciers et marchands de vin 8 juillet 1889.

Les calendriers des diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet pour l'année 1890, approuvés respectivement par N. S. Lalonde et Gravel, sont maintenant en vente chez M. E. S de Carufel, libraire, No. 48, rue du Platon, Trois-Rivières.

Lottery advertisement for the National Colonization Lottery, including details about ticket prices and prizes.

Feuilleton du JOURNAL.

LES JUMELLES AFRICAINES

Description exacte du centre de l'Afrique.

Laissez-moi agir à ma fantaisie, et cet horrible démon sera attrapé comme il ne l'a jamais été.

Et si tu échoues, lui dirent les Verret, le tigre nous égorgera tous d'un coup de griffe.

C'est qu'Allah le voudra ainsi, répondit Olombo.

Gaston se tourna vers ses cousins et leur dit : Sur le champ de bataille, quand tout est perdu, la témérité devient prudence : essayons. Rappelons-nous que nous ne sommes pas seulement ici des hommes, dans les griffes du monstre, et souvenons nous qu'il a immolé huit cent femmes sur le cadavre de son prédécesseur...

Le péril augmentait de jours en jour, on avait pressé les moyens d'y échapper. Le seul espoir de salut consistait à suborner Marana, la générale des amazones. Olombo s'y appliqua avec toute la ruse d'un nègre civilisé qui veut réussir.

Il commença à l'allocher, en lui donnant à boire des liqueurs fines, dont les caisses des blancs contenaient encore quelques bouteilles. La vertu des liqueurs est incomparable : un peu d'eau-de-vie brillant dans un verre est pour ces malheureuses femmes un tel objet de passion, qu'elles en boiraient au pied de la potence.

La générale trouva excellente les liqueurs d'Olombo, et elle tournait souvent autour de lui pour lui en redemander. Elle disait ensuite aux autres espions, qu'elle agissait ainsi pour mieux surveiller le serviteur des blancs. Faut-il dire toutes les flatteries toutes les adulations dont Olombo l'accablait ?

Il mettait la conversation sur les aventures de la guerre, racontait les siennes, écoutait celle de Marana et portait aux nues sa valeur. Puis, il faisait le récit de sa vie comme négrier et conducteur de caravane, exagérait les richesses qu'il avait autrefois amassées, ses ruines soudaines, ses fuites, ses malheurs, et toujours il terminait en faisant l'éloge de la vie douce et agréable qu'il menait à Lagos et qu'il n'échangerait pas, disait-il, pour celle de Grété, seigneur dans son palais d'Agbomé.

Ces insinuations continuelles faisaient une profonde impression sur Marana qui, tout en menant une vie de bête féroce ne manquait pas de bon sens.

Quelquefois, Olombo après l'avoir séduite par un verre d'alkermès, lui faisait les plus vives démonstrations d'amitié, et se montrait plein d'intérêt pour elle : Que sont les méhu, disait-il, les jévangans, les cabecero des nègres, en comparaison de nous, qui jouissons de toutes les commodités à l'usage des blancs ?

Toi-même, qui as l'honneur d'être générale, quelle récompense reçois-tu ici de tes fatigues ? Après que tu t'es roulée dans les épines pour divertir le roi, qui se moque après cela de tes souffrances, tu reçois une poignée de cauris, et il croit être bien généreux en te les donnant : s'il ne te voit pas couverte de sang, il te traitera comme une femme lâche et sans cœur.

Il n'y a pas de mois qu'il ne te force à mener dans les bois une vie de bête fauve, pour tuer des innocents, ou chasser une troupe d'esclaves, qu'il fait ensuite périr dans les supplices. Maintenant, d'après ce que j'ai entendu dire, il se prépare à faire la guerre aux blancs de Lagos... Crois-tu avoir beau jeu contre les blancs qui portent des carabines comme la mienne, pouvant tirer de suite huit ou dix coups ?

Contre les blancs qui fixent une dague affilée au bout de leur fusil, et se précipitent tous ensemble avec un élan qui renverserait des éléphants ? Tu ne sais pas qu'ils ont des régiments de canons, non pas jetés là par terre, comme les vôtres à Agbomé, mais postés sur des roues ? Les canonniers blancs manient une pièce d'artillerie, vois-tu, comme toi la carabine : ils pointent une batterie contre une armée encore très éloignée, et font pleuvoir sur elle le fer et le feu comme de la grêle : les deux tiers sont massacrés, avant que le reste ait pu seulement tirer un coup de fusil.

Une poignée d'Anglais a détruit le royaume des Achantis ici tout près, et il était trois fois plus peuplé et plus aguerri que le vôtre, ne t'en souviens-tu pas ? La capitale Comassé fut brûlée comme on brûle une cabane. Tu dois te rappeler aussi les milliers de vaillantes amazones que le roi du Dahomey a laissées dans les champs d'Abecutta, il y a quelques années, et pourtant là, il n'y avait pas de canons. Pauvres, petites ! blessées, nues, abandonnées, elles poussaient des cris désespérés en demandant en grâce une gorgée d'eau, et le roi fuyait, fuyait comme un lézard ! Et où allait-il ? A Agbomé, massacrer des hommes et des femmes par centaines, pour célébrer sa victoire, se rauter dans l'orgie avec des lâches qui s'étaient enfuies avec lui, tandis que ses fidèles amazones qui s'étaient battues pour lui, restaient exposées aux insultes des habitants d'Abecutta et à la dent des panthères...

J'en étais, interrompit Marana, et je ne m'échappai que par la vertu des gri-

gris que je portais au coup ; cent fois, les balles m'ont enflurées ; l'une m'a brisé cette corne, (elle montrait la corne qu'elle portait au côté gauche de la tête), et une autre est venue s'aplatir sur la crosse de mon fusil tandis que je chargeais.

Et maintenant, quelle récompense peut-il te promettre pour ta vaillance et les souffrances que tu as endurées pour lui ? S'il lui en prend fantaisie, demain il ordonnera à ses sorciers de l'immoler, pour envoyer une générale au roi son père dans l'autre monde. Que de jeunes et belles femmes, il lui envoie ainsi chaque année ! Tu le vois continuellement, c'est par trente et quarante qu'il en fait poigner autour de sa tombe, décapiter sur la place, écraser sous des poutres, condre dans des sacs et jeter dans des précipices.

Aujourd'hui c'est mon tour, demain le tien : il suffit d'un caprice du roi, il suffit qu'il s'imagine que tu lui veuilles du mal, il suffit qu'un vieux sorcier, que tu auras dédaigné, demande ton sang. Tandis qu'à Lagos, celui qui menace seulement une femme du bâton, est mis en prison par le jévojan des blancs.

Mais que puis-je faire ? dit Marana : quand on est nègre, il faut bien souffrir.

Qui empêche de devenir blanc, quand on le veut ? Vois, je ne suis pas né plus blanc que toi, mais arrivé à Lagos, je me suis donné aux blancs et je vis sous les lois blanches, je suis aussi blanc que n'importe quel blanc. Il te suffirait de venir à Lagos...

Et si on me surprenait ?

Il y a mille moyens d'y arriver sans exciter seulement un soupçon. Il suffit de profiter de l'occasion. Ces Messieurs, à Lagos, sont plus riches que le roi du Dahomey, et tu n'aurais qu'à tendre avec eux, tu aurais une cabane et il ne te manquerait jamais plus de couscous, de viande et d'eau-de-vie.

Marana était ébranlée, mais le danger auquel elle s'exposait en suivant les conseils d'Olombo la faisait trembler ; et puis, elle ne croyait pas entièrement à toutes les merveilles que le mandingue lui promettait à Lagos.

Veux tu en être sûre ? lui demanda Olombo, parles-en à ces Messieurs.

La négresse garda le silence, mais elle tremblait comme un feuille.

Pourquoi hésiter ? insista le rusé mandingue. On t'offre le sort le plus heureux, et tu le refuses ?... Marana ! Tu es jeune, tu es bien faite, tu es la plus belle négresse d'Agbomé... et pourtant, tu ne pourras jamais te marier qu'avec celui que l'imposera le roi. Vu peux tomber sur un mari qui te batte comme une esclave, te fasse souffrir, te vende, un mari qui te dédaigne pour une autre, et te fasse manger le pain de l'angoisse et boire les larmes de la honte... Tandis qu'à Lagos, tu pourras choisir toi-même un mari selon la loi blanche ; il sera tenu de te traiter comme sa compagne, et ne pourra avoir d'autre épouse que toi jusqu'à la mort. Il suffit que tu le veuilles !

Ah ! si j'étais sûre de tout ce que tu me dis, interrompit enfin la négresse, fascinée par cet argument du cœur.

Pendant la nuit où Gaston avec ses cousins discutait les moyens de déjouer la perfidie du roi, qui avait ordonné la remise des armes, la veille du jour où il fallait les donner, ou se voir retirer le bâton royal, et avec lui le semblant de protection dont on jouissait encore. Olombo tenta une dernière démarche auprès de la générale déjà ébranlée et prête à se rendre : il lui porta les derniers coups, et l'entraîna en présence de Gaston. Les conventions furent nettes et franches des deux côtés. Gaston confirma les propositions d'Olombo, fit les mêmes promesses, et s'engagea par serment à les tenir. Marana se rendit :

Je n'ai pas deux paroles, dit-elle, ce que je promets aujourd'hui, je l'exécuterai. A partir de ce moment, la loi blanche est ma loi, et je ferai tout ce que vous voudrez.

Cette heureuse conquête rendit l'espérance aux prisonniers, d'autant plus que la générale non-seulement approuva les projets de fuite, mais insista elle-même de la manière la plus vive pour qu'ils fussent réalisés au plus tôt. Elle comprit bien qu'une fois passée à l'ennemi, il ne lui restait plus comme alternative que de s'enfuir à Lagos, ou de périr à Agbomé dans les plus cruels supplices. Aussi, avec toute son astuce de femme et de générale des amazones, elle concerta avec les blancs et Olombo le stratagème à employer. Elle même, le lendemain, se présenta au jévojan et lui dit que les blancs étant décidés à obéir au roi, allaient remettre à Grété toutes les armes qu'ils possédaient ; seulement, ils voulaient les lui envoyer dans des caisses scellées, afin que pas une seule ne fut détournée ; elle se chargeait de veiller avec ses soldats à ce qu'il n'en manquât aucune, le roi lui ayant dit que si une seule arme échappait à sa vigilance, elle en répondrait sur sa tête : il était donc de son devoir et de son suprême intérêt, que personne autre qu'elle-même ne mit la main à cette affaire.

(A continuer)

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que la Corporation de la ville de Louisville, dans le comté de Maskongé, dans le district des Trois-Rivières, s'adressera à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir une charte spéciale, par un statut de la législature.

Louisville, 2 décembre 1889.

AMBROISE TETREAU, Secrétaire-Trésorier de la Corporation de la ville de Louisville.

26 Décembre 1890

QUELQUES CONSEILS POUR L'USAGE DES PILULES D'AYER.

AYER'S PILLS Doses - Pour agir doucement sur les intestins, de 2 à 4 pilules, énergiquement, de 4 à 6 pilules. L'expérience seule peut décider de la dose dans chaque cas.

Pour la Constipation, il n'y a pas de remède plus efficace que les PILULES D'AYER. Elles assurent les fonctions journalières des intestins et les remettent à leur état normal.

Pour l'Indigestion, ou Dyspepsie, les PILULES D'AYER sont toujours assurées. Gastralgie, Pointe d'Appétit, Estomac Chargé, Flatulences, Vertiges, Maux de Tête, Nausées, tous sont soulagés et guéris par les PILULES D'AYER.

Dans les Maladies du Foie, les Dé-sordres Biliaux, et la Jaunisse, les PILULES D'AYER doivent être données en doses assez fortes pour stimuler le foie et les intestins, et déloger la constipation. Comme médicament du printemps pour purifier le sang, ces PILULES sont sans égales.

Les Vers, engendrés par l'état morbide des intestins, sont expulsés par ces PILULES. Éruptions, Maladies de la Peau, Hé-morroïdes, résultant de l'indigestion ou de la Constipation, sont guéries par l'usage des PILULES D'AYER.

Pour les Rhumes et Refroidissements, prenez les PILULES D'AYER pour couvrir les pores, et calmer la fièvre. Pour la Diarrhée et la Dysenterie, causées par un froid subit, une nourriture indigeste, etc., etc., les PILULES D'AYER sont le vrai remède.

Les Érythèmes, la Goutte, la Névralgie, et la Sciatique, souvent résultant de troubles digestifs, ou de refroidissements, s'apaisent aussitôt la cause écartée par l'usage des PILULES D'AYER.

Les Tumeurs, l'Hydropisie, les Dou-teurs des Reins, et autres désordres causés soit par débilité, soit par obstruction, sont guéris par les PILULES D'AYER.

La Suppression, et l'Écoulement Pé-nibés des Menstrues, trouvent un remède sûr et toujours sûr dans les

Pilules d'Ayer.

On trouvera sur chaque boîte des directions complètes et détaillées, en plusieurs langues. PRÉPARÉES PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente chez tous les Pharmaciens.

Dr A. LANTIER CHIRURGIEN-DENTISTE, 24 Rue Des Forges TROIS-RIVIERES (Vis-à-vis le Marché.)

— SPÉCIALITÉ : — POSE DES DENTS ARTIFICIELLES. PLOMBAGE DE TOUTE SORTE. EXTRACTION DES DENTS OU RACINES. 25 cts.

Extraction des dents sans douleur au moyen du gaz hilarant au bureau ou à domicile (sur demande) CHLOROFORME ETHER. Conditions les plus avantageuses. 25 - décembre 1888

Nos Prix en Gros

Sujets aux fluctuations du Marché

Table listing various goods and their prices in dollars and cents, including flour, oil, and other commodities.

L. T. CORMIER, Magasin, Nos 10 & 11, Marché aux Denrées et Nos 35, 37, 39, 41, Rue St-Antoine, Trois-Rivières, Telephone No. 2.

Cour Supérieure

Dans l'affaire de JOSEPH LABONTE, de Louisville, INSOLEVABLE.

AVIS est par le présent donné que le TIEUZIEME jour de Décembre courant, en vertu d'une ordonnance de l'Hon. J. B. Bourgeois, juge de cette cour, j'ai été nommé curateur aux biens du dit insolvable.

Les réclamations doivent être déposées en mon bureau à Louisville, sous un mois.

THEOPHILE LAFRENIERE, Curateur. Louisville, 18 Déc. 1889.

IMPRIMERIE DU JOURNAL

40 COIN DES RUE St-Pierre & Bonaventure TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les dernier goûts tous les ouvrages de ville :

- Têtes de comptes, Memorandums, Cartes d'affaires, Et de visite, Billets promissaires, Enveloppes, Catalogues, Listes des prix, Programmes, Circulaires, Affiches, Placards, Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc desommission, Demandes de plaidoyer, Fiat, Comparaisons, Déclarations sur billet, Déclarations sur compte, Déclarations d'acte d'hypothécaire.

Pour les avocats

- Subpoena, Affidavit, Inscriptions, Inventaires de production, Saisies arrêts après jugement, Brefs de saisie gagerie, Procès-Verbaux de saisie, Oppositions, Mémoires de frais, &c.

Pour les Notaires

- Blancs de billets, Quittances, Procurations, Transports, Contrat de vente, Contrats de mariage, Baux à loyer

Toute commande par écrit sera exécuté sans délai.

LE Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS FAKA, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés FRANCO, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. PIERRE ET BONAVENTURE, les Trois-Rivières.

CONDITIONS, PRIX DE L'ABONNEMENT.

Table showing subscription rates for different durations: Un an, six mois, etc.

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois. Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arriérés s'il y en a.

LES ANNONCES

Les annonces sont tolérées sur TYPE BREVIER, aux conditions suivantes : Première insertion, par ligne, \$2.00. Chaque insertion suivante par ligne, \$0.90. Les annonces de longue durée sont traitées à raison de 25 centimes. Les annonces seront chargées au taux des annonces. Toute correspondance doit être munie d'un non-responsable.

Large advertisement for jewelry featuring a central image of a crown and the text 'NOEL ! NOEL ! NOEL !' and 'A VENDRE AU PRIX COURANT \$15,000, de Bijouteries, \$15,000'. Includes the name 'P M CONNER' and 'Importateur de Montres, Horloges, etc., etc.'.